

## Quels sont les intérêts de l'évaluation du risque chimique ?



- ✓ **Définir et prioriser** les actions de prévention à mettre en place
- ✓ **Répondre à la réglementation** (Code du Travail)
- ✓ **Mieux prévenir les risques pour la santé**, par une meilleure connaissance des produits et des expositions
- ✓ **Repérer les produits très dangereux pour la santé comme les CMR** (Cancérogènes, Mutagènes ou toxiques pour la Reproduction)
- ✓ **Adapter le suivi individuel santé-travail** (Médecin du travail / Infirmier en Santé au Travail)
- ✓ **Tracer l'exposition des salariés** selon leur poste de travail
- ✓ **Organiser** pour les salariés, une **sensibilisation adaptée** au risque chimique particulier de l'entreprise



- une mission exclusive : **conseiller et prévenir** pour éviter l'altération de la santé du fait du travail.
- **7 000 adhérents** et près de **95 000 salariés** suivis sur l'ensemble du département de l'Eure.
- une équipe pluridisciplinaire d'**une centaine de professionnels** à votre écoute.

Siège social :  
**1090 Rue Jacquard**  
**BP 63526**  
**27035 EVREUX CEDEX**  
Tél : 02.32.28.70.30

[www.ami-sante.fr](http://www.ami-sante.fr)

AMI Santé au Travail/Prévention du risque chimique/01-2020

**INFORMATIONS EMPLOYEURS**



## Prévention du Risque chimique



## Comment prévenir ce risque ?

En réalisant votre propre **évaluation du risque chimique** :

- ✓ Pour toute activité susceptible de présenter un risque d'exposition à des agents chimiques dangereux
- ✓ Pour tous les produits manipulés, fabriqués, émis, stockés, éliminés...
- ✓ Quel que soit leur nombre

L'évaluation de ce risque doit être intégrée à votre **DUERP** (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels)



Nos équipes peuvent vous accompagner pour la mise en place de cette évaluation et son analyse

1

## L'inventaire



- Lister l'ensemble **des produits présents dans l'entreprise** :
  - Liquide, solide, gaz
  - Sous forme de flacons, aérosols, bidons, poussières, fumées...
  - Par poste de travail ou par activité
- Eliminer ceux **qui ne sont plus utilisés**

2

## La recherche des Fiches de Données de Sécurité (FDS)



**Pour chaque produit, obtenir une FDS récente** (pas plus de 2-3 ans) soit :

- En la demandant au fournisseur
- En la téléchargeant par exemple sur :
  - Le site internet du fournisseur ou du fabricant
  - Un site spécialisé type [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com)

3

## L'analyse des risques

- **Choisir un outil d'aide à l'évaluation**
  - COLIBRISK, SEIRICH ou autre (nous contacter)
- **Identifier les dangers de chaque produit**  
*Plus d'infos sur ED6041 INRS*  
Repérer les pictogrammes et mentions de danger H et EUH
  - Via les étiquettes
  - Via les FDS (section 2.2)
- **Définir les conditions d'utilisation**
  - Type d'activité, durée, fréquence...
  - Moyens de protection en place
- **Déterminer un niveau de risque**
- **Communiquer les résultats**  
au CSE, aux salariés, au Médecin du travail



4

## La prévention à mettre en place

- **Prioriser les actions de prévention**
  - Substitution de produits
  - Activités moins exposantes
  - Formation et information des salariés
  - Optimisation des protections collectives, individuelles, stockage...
- **Les intégrer au plan d'action du DUERP**

5

## La mise à jour de l'évaluation

- Périodiquement
- À chaque modification des procédés/produits